



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**Agence nationale du médicament vétérinaire**

14 rue Claude Bourgelat  
Parc d'activités de la Grande Marche  
CS 70611 - 35306 FOUGERES CEDEX - France  
Téléphone : + 33 (0)2 99 94 66 65

Etablissement n° 2319

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE NATIONALE DE SECURITE SANITAIRE DE L'ALIMENTATION, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TRAVAIL,

Vu le règlement (UE) 2019/6 du parlement européen et du conseil du 11/12/2018 relatif aux médicaments vétérinaires et notamment ses articles 88 à 101,

Vu le code de la santé publique et notamment l'article L. 5142-2,

Vu la demande reçue le 31/05/2022 et complétée le 22/06/2022, présentée par MELCHIOR SANTE ANIMALE, en vue d'obtenir l'ouverture d'un établissement distributeur en gros de médicaments vétérinaires, situé 5 RUE VICTOR HUGO, 69002 LYON,

Vu l'avis favorable du conseil de l'ordre des vétérinaires reçu le 04/07/2022,

Vu le rapport d'enquête du 05/07/2022 de l'inspecteur de l'Anses,

Considérant que le dossier de demande d'autorisation d'ouverture a été considéré complet le 22/06/2022,

Considérant que l'envoi d'une demande d'informations complémentaires a suspendu le délai prévu aux articles R. 5142-8 à R. 5142-10 conformément à l'article R. 5142-11 jusqu'à réception des éléments demandés,

DECIDE :

**ARTICLE 1** - L'autorisation d'ouverture prévue à l'article L. 5142-2 du code de la santé publique est octroyée pour l'établissement MELCHIOR SANTE ANIMALE :

**5 RUE VICTOR HUGO, 69002 LYON**

**ARTICLE 2** - Cette autorisation, enregistrée sous le n° V 318129/22, est accordée exclusivement au titre de la législation sur la pharmacie vétérinaire et ne dispense pas le titulaire de cette autorisation de se conformer à toute autre réglementation pouvant lui être applicable.

**ARTICLE 3** – Les noms des responsables pharmaceutiques assurant une responsabilité pharmaceutique au sens de l'article 101 du règlement 2019/6 susvisé sont mentionnés en annexe établissement.

**ARTICLE 4** – L'activité de cet établissement publique, est ainsi définie :

**DISTRIBUTION EN GROS DE MEDICAMENTS VETERINAIRES : cf Annexe 1**

**ARTICLE 5** - Le responsable pharmaceutique de l'établissement déclarera toute modification administrative relative à l'établissement et déposera une demande de modification d'autorisation d'ouverture pour toute modification concernant l'activité de l'établissement, les équipements techniques et les locaux.

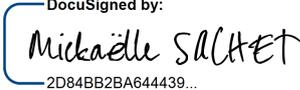
**ARTICLE 6** - La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Directeur général de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail ou du Directeur de l'Agence nationale du médicament vétérinaire dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Ce n'est qu'après un rejet explicite de ce recours ou un rejet implicite résultant du silence gardé par le Directeur général de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail ou par le Directeur de l'Agence nationale du médicament vétérinaire pendant deux mois, qu'un recours contentieux peut être intenté auprès du tribunal administratif dont dépend l'entreprise ou dans le ressort duquel est situé le siège social de l'entreprise.

**ARTICLE 7** – L'Adjoint au directeur en charge des décisions administratives est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Fougères, le

**Pour le Directeur général de l'Agence nationale de sécurité  
sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail,  
et par délégation,  
l'Adjoint au directeur en charge des décisions  
administratives  
de l'Agence nationale du médicament vétérinaire**

DocuSigned by:  
  
2D84BB2BA644439...  
**Mickaëlle SACHET**



**Agence nationale du médicament vétérinaire**  
14 rue Claude Bourgelat  
Parc d'activités de la Grande Marche  
CS 70611 - 35306 FOUGERES CEDEX - France  
Téléphone : + 33 (0)2 99 94 66 65

1. Numéro de l'autorisation <i>Authorisation number</i>	V 318129/22
2. Nom du titulaire de l'autorisation <i>Name of authorisation holder</i>	MELCHIOR SANTE ANIMALE
3. Adresse de l'établissement pharmaceutique <i>Address of pharmaceutical site</i>	5 RUE VICTOR HUGO, 69002 LYON
4. Champ d'application de l'autorisation <i>Scope of authorisation</i>	- <u>Distributeur en gros de médicaments vétérinaires</u> : voir annexe 1 <u>Wholesale distributor of veterinary medicinal products</u> : see annex 1
5. Base juridique de l'autorisation <i>Legal basis of authorisation</i>	Règlement (UE) 2019/6 <i>Regulation (EU) 2019/6</i>
6. Nom du responsable de l'autorité compétente de l'Etat membre qui délivre les autorisations de fabrication / distribution <i>Name of responsible officer of the competent authority of the member state granting the manufacturing / distribution authorisations</i>	Roger GENET Directeur général de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail Director of the French agency for food, environmental and occupational health safety

7 .Signature

*Signature*

**Pour le Directeur général de l'Agence nationale de sécurité  
sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail,  
et par délégation,  
l'Adjoint au directeur en charge des décisions  
administratives de l'Agence nationale du  
médicament vétérinaire**

DocuSigned by:  
*Mickaëlle SACHET*  
2D84BB2BA644439...

**Mickaëlle SACHET**

8. Date

*Date*

9. Annexes jointes :

*Annexes attached*

Annexe 1 + Annexe établissement

*Annex 1 + Annex site*

**CHAMP DE L'AUTORISATION / ANNEXE 1**  
**scope of the authorisation / ANNEX 1**

Nom du titulaire de l'autorisation et adresse de l'établissement pharmaceutique / *Name and address of the site* :

**MELCHIOR SANTE ANIMALE**  
**5 RUE VICTOR HUGO**  
**69002 LYON**

Médicaments vétérinaires/ <i>Veterinary Medicinal Products</i>	
<b>ACTIVITES AUTORISEES / AUTHORISED OPERATIONS</b>	
Distributeur en gros / <i>Wholesale distributor</i>	
1 MEDICAMENTS VETERINAIRES/ <i>VETERINARY MEDICINAL PRODUCTS</i>	
	1.1 Avec une autorisation de mise sur le marché dans un/des pays de l'EEE / <i>with a marketing authorisation in EEA country(s)</i>
2 OPERATIONS DE DISTRIBUTION EN GROS AUTORISEES/ <i>AUTHORISED WHOLESALE DISTRIBUTION OPERATIONS</i>	
	2.1 Acquisition / <i>Procurement</i>
	2.3 Approvisionnement / <i>Supply</i>
	2.5 Autre(s) activité(s) : responsable de la mise sur le marché , publicité, information, pharmacovigilance, suivi et retrait des lots /) / <i>Other(s) activity(ies) : responsible for marketing authorisation, advertising, information, pharmacovigilance, follow-up and product recall</i>

Restrictions ou clarifications liées au champ d'application de l'autorisation de l'activité de distribution en gros :

Les médicaments vétérinaires distribués sont uniquement ceux pour lesquels MELCHIOR SANTE ANIMALE est responsable de la mise sur le marché au titre de l'article 58 du règlement (EU) 2019/6.

Les opérations de stockage sont réalisées au sein de l'établissement SERVIPHAR situé ZONE D'ACTIVITE DU HAUT MONTIGNE, 35370 TORCE.

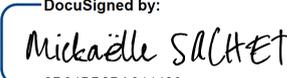
*Any restrictions or clarifying remarks related to the scope of these wholesaling operations:*

*Veterinary medicinal products distributed are only those for which MELCHIOR SANTE ANIMALE is responsible for marketing authorisation under Article 58 of Regulation (EU) 2019/6.*

*Storage operations are carried out within the site SERVIPHAR, ZONE D'ACTIVITE DU HAUT MONTIGNE, 35370 TORCE.*

Nom et signature de la personne responsable de  
l'autorité compétente française (Anses)  
*Name and signature of the authorised person of the  
Competent Authority of France*

**Pour le Directeur général de l'Agence nationale de sécurité  
sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail,  
et par délégation,  
l'Adjoint au directeur en charge des décisions administratives  
de l'Agence nationale du médicament vétérinaire**

DocuSigned by:  
  
2D84BB2BA644439...  
**Mickaëlle SACHET**

## **Annexe ETABLISSEMENT**

**Etablissement MELCHIOR SANTE ANIMALE (2319) - LYON**

### **Mise à jour du**

En tant que responsable pharmaceutique, Monsieur Franck DAIRIN,

En tant que responsable pharmaceutique intérimaire, Monsieur Bruno COURTAY